



**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**
Séance du lundi 30 mars 2009 à 20 heures

Nombre des conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 23 Absents : 4 Procurations : 4

1

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – Mme Monique WENDLING - Mme Christine LATOURNERIE - Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER - M. Raymond VINCENT, adjoints.

M. Alain BUEB - M. Jean-Paul MEYER - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Elisabeth PETIT - Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON - Mme Anne PONTON -Mme Corinne RIFF-SCHAAL – M. Michaël GARNIER – Mme Isabelle SCHLENCKER - Mme Valérie RUFFENACH – M. Georges DELORME – M. Sébastien MEHL - M. Louis LINDNER - M. Luc LABOUREUR - Mme Sonya DIETSCH.

Membres absents excusés : M. Jean-Michel VALENTIN, procuration à M. Raymond VINCENT - M. Rémy WALTER, procuration à M. Jean-Paul MEYER - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL, procuration à M. Luc LABOUREUR - Mme Danièle SENDEL, procuration à M. Louis LINDNER.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du C.M. du 16 février 2009.
2. Avenants aux marchés de travaux de mise en sécurité du C.S.C.
3. Modification du tableau des effectifs.
4. Demande de subvention.
5. Demande de subvention Collège d'Eschau.
6. OPAL : Convention de mise à disposition de deux salariés.
7. RAM : Convention de partenariat avec la commune de Lipsheim.
8. Réseau électrique sur la voie publique.

Point d'information.

- 9- Droits d'occupation des sols.
- 10- Questions écrites.
- 11- Informations du Maire.



En début de séance, M. le Maire propose au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour un point relatif à la demande de subvention du Conseil de Fabrique de Fegersheim.

Dans les points d'information, il y aura préalablement une intervention de Mme Sonia DIETSCH et l'information relative au Conseil de Communauté Urbaine du 20 mars 2009.

1. Approbation du P.V. de la réunion du C.M. du 30 mars 2009.

Le P.V. est approuvé **à l'unanimité**

Néanmoins il y a lieu de compléter le point n° 12 « Informations du Maire » par :

- La réception des enseignants qui a eu lieu le 10 février 2009,
- La délivrance de carte de conseiller municipal.

2. Avenants aux marchés de travaux de mise en sécurité du C.S.C.

Suite à l'avis favorable donné à l'unanimité par la CAO réunie le 17 février 2009, il est proposé le projet des avenants ci-annexés.

Celui-ci porte sur un montant total de 977.23€HT, soit 0,189% du montant total du marché initial de 516.994,83€HT.

*Le Conseil,
après en avoir délibéré, **à l'unanimité**
approuve,
les avenants aux marchés de travaux de mise en sécurité du C.S.C.*

PJ : Propositions d'avenants n° 1,

Rapport justificatif du Maître d'œuvre,

Etat financier des travaux.



3. Modification du tableau des effectifs.

Suite au recrutement d'un adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'Ecole Maternelle d'Ohnheim, il y a lieu de modifier ce poste à temps complet au tableau des effectifs par un emploi à temps non complet en raison des heures effectuées.

Le Conseil,
*après en avoir délibéré, **à l'unanimité***
approuve,
la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus

3

4. Demande de subvention.

Le 6 décembre dernier a eu lieu à l'Eglise St Maurice, un concert de Noël de l'ensemble « l'Amaritude », accompagné de quelques professeurs de notre Ecole Municipale de Musique et de Danse

Le décompte fait par le président de l'association Hygiène et Musique organisatrice de ce concert, fait apparaître un déficit de 478.28€. Une demande de subvention de cette dernière a été faite à la commune.

La commission Animation-Culture réunie le 6 février 2009, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. le versement d'une subvention exceptionnelle de 550.-€ en faveur l'association Hygiène et Musique, afin d'encourager la pérennité d'un tel événement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal,
*après en avoir délibéré, **à l'unanimité***
approuve le versement de cette subvention exceptionnelle de 550.-€
à l'Association Hygiène et Musique.

PJ : un décompte.



5. Demande de subvention Collège d'Eschau.

La commission scolaire –périscolaire réunie le 17 mars dernier, propose unanimement de verser une subvention de 500,-€ pour le financement d'un séjour à *Samoëns*. 40 élèves domiciliés à Fegersheim sont concernés.

Le Conseil

après en avoir délibéré, à l'unanimité

décide,

le versement de la subvention pour un montant de 500,-€ pour le financement du séjour à Samoëns en mai prochain.

4

6. OPAL : Convention de mise à disposition de deux salariés.

Suite au nombre important d'enfants qui fréquente régulièrement le restaurant scolaire, il a fallu mettre en place un double service depuis le 9 mars dernier. La commune a eu recours à du personnel temporaire complémentaire.

La commission Scolaire-Périscolaire réunie le 17 mars dernier, propose à l'unanimité la convention ci-jointe de l'OPAL, pour la mise à disposition de deux animateurs du 9 mars 2009 au 2 juillet 2009

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux animateurs et tout document s y rapportant

PJ : La convention.

7. RAM : Convention de partenariat avec la commune de Lipsheim.

La commission sociale réunie le 11 mars dernier, propose à l'unanimité la convention de partenariat avec la commune de LIPSHEIM relative au fonctionnement du « Relais d'Assistants Maternels Intercommunal « Le Gentil'Home ».

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune de LIPSHEIM relative au fonctionnement du « RAM Intercommunal » et tout document s y rapportant

PJ : La convention.



8. Réseau électrique sur la voie publique.

La commission « Travaux – Voirie – Circulation – Propreté – Patrimoine – Sécurité – Transports », réunie le 19 février 2009, propose à l'unanimité des membres présents, que dorénavant toute intervention sur le réseau électrique de la voie publique, demandée par un riverain ou un organisme pour la construction, d'un garage, d'une maison, déplacement d'une clôture, etc... et qui engendrera un coût sera entièrement à la charge du demandeur.

Le Conseil

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

approuve,

que le coût de toute intervention sur le réseau électrique sur la voie publique demandée par un riverain ou un organisme sera à la charge entière du demandeur.

5

9. Demande de subvention : Conseil de Fabrique.

Le conseil de Fabrique de Fegersheim suite aux infiltrations relevées, a décidé de remplacer la toiture de la salle St Maurice. Dans cette perspective il nous a présenté un devis de la société la mieux disante à savoir la sté **CZ CONCEPT** pour un montant TTC 55.621,06€

La commune de Fegersheim-Ohnheim est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 15% pour leur ouvrir la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Général et du Conseil Régional.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve le versement d'une subvention de 8.343.16.-€ (15% de 55.621,06)

au Conseil de Fabrique de Fegersheim

pour le remplacement de la toiture de la salle St Maurice.

Points d'informations

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sonya DIETSCH qui fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire : « Je tiens à vous informer qu'en date du 17 mars 2009, j'ai quitté le groupe « Oser Agir ». Veuillez me considérer dorénavant comme une personne agissant en son propre nom au sein de l'opposition. Mes questions écrites porteront ma signature.



10. Droits d'occupation des sols

Les membres de la commission Développement Durable – Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme se sont réunis le 18 mars 2009.

L'ensemble des dossiers en cours lui ont été proposés suivant le tableau ci-joint.

La commission a émis des réserves légères sur la demande de PC 67 137 09 V 0003.

P.J. : Tableau du 18/3/2009 (5 pages)

6

11. Questions écrites

Réponse aux questions écrites soumises par le groupe minoritaire.
Ces réponses écrites ne donnent pas lieu à débat.

1 – Sentier des pêcheurs

En face du tennis, le sentier des pêcheurs est interrompu par un champ labouré. Est-ce que le tracé du sentier des pêcheurs a été modifié ?

L'inauguration du « Sentier des pêcheurs » aura lieu le dimanche 24 mai 2009 sous l'égide du Club Vosgien avec la participation de la commune de Fegersheim.

Dans le cadre de la préparation de cet événement, il n'a pas échappé aux organisateurs qu'un pré a été fraîchement labouré, obligeant une légère modification du tracé qui longera l'Andlau.

Un fléchage sera mis en place le jour de l'inauguration pour orienter les participants à cet endroit.

2 – Benches près du parking du centre sportif et culturel.

Depuis les derniers travaux d'extension du centre sportif et culturel, les places de parking ont diminué en nombre.

Une des conséquences est l'utilisation régulière du parking de la rue du Bosquet, longtemps inoccupé.

Les usagers ont maintenant régulièrement du mal à accéder au fond du parking pour vider les bouteilles et les papiers. Pourrait-on envisager de déplacer les benches plus à l'avant du parking pour en faciliter l'accès ?



Les travaux d'extension du Centre Sportif et Culturel (CSC) ont considérablement perturbé le stationnement autour de cette importante structure provoquant une utilisation plus fréquente du parking le long de la rue du Bosquet.

Depuis le 25 mars dernier, suite à la pose de l'enrobé tout autour du CSC, le grand espace arrière est à nouveau disponible, offrant, à nouveau, d'importantes possibilités de stationnement.

Il est néanmoins souhaitable que le parking « du Bosquet » reste régulièrement utilisé, sans pour cela entraver l'accès aux bennes.

Les emplacements de ces dernières relèvent de la commission municipale compétente qui peut proposer des modifications ou de nouveaux sites d'implantation.

3 – Nous constatons que la réponse de Monsieur le maire à notre question écrite lors du Conseil Municipal du 22/11/2008 relative aux « Débats à la CUS concernant notre village » n'a pas été respectée lors des séances du conseil municipal du 22/12/2008, 15/01/2009 et 16/02/2009 à savoir :

« Je propose d'ouvrir à l'avenir une rubrique « Conseil de CUS » à l'ordre du jour de chaque conseil municipal.

J'y commenterai brièvement les points intéressant notre commune. Ces points seront donc repris au compte rendu de chaque conseil municipal et seront ainsi reportés à la connaissance des administrés ».

Depuis le 24/11/2008, les Conseils Municipaux se sont tenus les 22/12/2008, 15/01/2009 et 16/02/2009 et les Conseils de la Communauté Urbaine ont eu lieu les 19/12/2008, 13/02/2009 et le 20/03/2009.

le 19/12/2008

pas de point concernant particulièrement la commune de Fegersheim, (séance du BP 2009)

le 13/02/2009

Installation de véloparcs dans 7 gares SNCF du périmètre de transports urbains de la CUS.

Le protocole d'accord entre la CUS, la Région Alsace et la SNCF prévoit l'aménagement de véloparcs dont ceux de la gare de Fegersheim Lipsheim : 18 places côté Fegersheim et 36 places côté Lipsheim. Le financement de ces opérations se répartit de la manière suivante : SNCF 25%, Région Alsace 37,5% et CUS 37,5%. Le montant de la participation de la CUS à l'installation de véloparcs à la gare de Fegersheim/Lipsheim, première opération prévue pour le printemps 2009, est de 42 741,50 euros HT pour une dépense globale de 113 977 euros HT.



Dorénavant, comme annoncé, un point d'information « Conseil de CUS » sera présenté lors de chaque Conseil Municipal et dès celui de ce soir.

4 – Antennes

4.1 – Pourrions-nous avoir les résultats des mesures contradictoires que vous avez fait faire ?

4.2 – Les mesures qui ont été faites ont été effectuées comme si l'on se trouvait dans un environnement urbain, où les antennes sont petites mais nombreuses. Or nous avons des antennes très puissantes concentrées en des endroits précis.

Avez-vous l'intention de procéder à des mesures dans le périmètre des 100 mètres autour des antennes ?

Des mesures de rayonnement ont été réalisées par le cabinet spécialisé APAVE en juillet 2008 et en près de 35 points de la commune.

Ces mesures ont été commentées au sein de la commission municipale compétente, en présence des opérateurs GSM.

Des mesures « contradictoires » et inopinées ont été également demandées au service spécialisé de la CUS et réalisées le 29 janvier dernier.

Le relevé de mesures nous a été transmis le 16 mars 2009 en vue d'être présentées, analysées et comparées par la même commission municipale, dans un premier temps.

Il est encore à prouver que les antennes présentes sur notre commune soient plus puissantes que celles installées en milieu urbain où la densité de l'habitat est beaucoup plus dense et la mesure du rayonnement est indépendante du type d'antenne.

Les mesures en notre possession prouvent que le rayonnement le plus important n'est pas dans les 100 mètres autour des antennes, mais plutôt dans les 400 à 500 mètres, tout en restant faible, voire très faible.

En vue d'une autre campagne de mesures à venir, nous avons tout loisir de désigner les endroits où nous souhaitons qu'elles aient lieu et les propositions de tout conseiller municipal intéressé seront les bienvenues.

5 – Nos questions écrites (affichage et site)

Comment se fait-il que nos questions écrites ne figurent plus sur le site et ne font plus l'objet d'affichage ? Sur quel texte vous basez-vous pour procéder ainsi.



Il est normal que les points évoqués au cours d'une séance de conseil municipal fassent l'objet de communication.

Les questions écrites figuraient sur le site internet jusqu'aux séances de décembre 2008 et par erreur celles de janvier et février 2009 n'ont pas été transmises.

Ceci est en passe d'être corrigé et l'administration communale veillera dorénavant à ce que les questions écrites figurent sur le site et soient affichées.

Points du Conseil de Communauté Urbaine du 20 mars 2009

Points concernant plus directement la commune de Fegersheim

- Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » 2009-2011 – accessibilité routière.

La Rocade Sud, sous maîtrise d'ouvrage Etat, contribuera à faciliter l'accessibilité de la métropole depuis l'Allemagne. Elle sera de ce fait un axe de déplacement important dans l'Eurodistrict.

En permettant la reconfiguration des accès routiers de Strasbourg, elle facilitera aussi l'accès à l'aéroport.

La finalisation des études, la définition des mesures compensatoires au titre des impacts environnementaux, le démarrage des acquisitions foncières et une première tranche de travaux seront financés à hauteur de 14 Mio euros. L'Etat s'engage à mobiliser 7 Mio euros pour la Rocade Sud de Strasbourg (2^e phase). Les collectivités (Région, Département et CUS) s'engagent à hauteur de 7 Mio euros.

- Arrêt du projet du 4^{ème} Plan Local de l'Habitat (PLH) de la CUS 2009-2014

Le Conseil, vu la délibération du Conseil de CUS du 27 septembre 2007 engageant la procédure d'élaboration arrête le projet du 4^{ème} PLH et charge le président de la CUS de soumettre pour avis le projet aux 28 communes membres et au SCOTERS.

Pour la commune de Fegersheim, la proposition d'objectifs de production de logements sur la durée du PLH est d'une production globale de 170 logements dont 60 logements neufs aidés.

Ce projet sera débattu prochainement au niveau de la commission municipale compétente et du Conseil Municipal de la commune de Fegersheim.

- Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Fegersheim en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu la proposition du Conseil Municipal de Fegersheim du 22 décembre 2008 sollicitant la révision du POS en vue d'élaborer un PLU pour le développement raisonné de l'habitat intégrant notamment



l'objectif réglementaire de 20% de logements aidés; la préservation de l'habitat ancien; l'organisation durable des voiries et des déplacements; la valorisation des zones agricoles et des zones vertes; la participation au développement économique communautaire, le Conseil de CUS décide de prescrire la révision du POS conduisant à l'élaboration d'un PLU sur l'intégralité du territoire de la commune de Fegersheim .

- Projet de pôle d'échange multimodal de la gare de Lipsheim-Fegersheim : approbation des études de définition et concertation préalable

Le Conseil, vu les délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fegersheim du 16 février et de Lipsheim du 23 février formulant un avis favorable pour l'engagement de la concertation préalable du projet de pôle d'échange multimodal au droit de la gare ferroviaire, approuve le dossier des études de définition réalisées en 2008 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine du projet d'aménagement du pôle d'échange au droit de la gare de Lipsheim – Fegersheim dont le coût d'investissement du projet a été estimé à 3,5 Mio euros HT (aux conditions économiques 2008 hors frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre).

Cette concertation se déroulera à partir du second trimestre 2009 pour une durée d'un mois (presse locale, bulletin municipal, exposition) avec un registre d'expression du public en Mairie de Lipsheim et de Fegersheim. Le bilan de cette concertation préalable sera soumis aux conseils municipaux de Lipsheim et de Fegersheim et au Conseil communautaire.

12. Informations du Maire

- Lors de la conférence des maires de vendredi dernier, il a été rappelé l'importance en terme de rayonnement que présente le sommet de l'OTAN pour la ville de Strasbourg, tout en reconnaissant la gêne occasionnée pour nos concitoyens, (communiqué de presse des maires de l'agglomération ci-joint).
- La tenue de la réunion publique du 8 avril prochain relative au lancement du PLU en présence de M. BIGOT, Président de la CUS, prendra la forme de différentes tables rondes sur les enjeux de ce projet.
- Les travaux relatifs aux deux traversés des carrefours (Lipsheim / CA JO FE) de la RD 1083 seront faits en même temps du 8 au 14 avril 2009.
- L'approbation du 4^{ème} PLH (Programme Local d'Habitat) fin 2^{ème} trimestre 2009.
- La remise du diplôme relatif à l'obtention de la 2^{ème} fleur à la commune de Fegersheim par le jury régional.



- La mise en peinture décorative du château d'eau a été étudiée par la commission compétente et les différents projets seront exposés prochainement.
- Le bar associatif du CSC ouvrira à nouveau à partir du 2 avril 2009 et sera géré par le Club de Karaté.
- L'acquisition par la commune de deux tentes à destination des habitants souhaitant organiser des animations de quartier.
- L'affichage électronique des places disponibles à la crèche « La Marelle » tous les jours avant 9h.
- La date du prochain conseil municipal n'est pas encore arrêtée. Le principe d'une réunion le 27 avril reste maintenu.

- **Dates à retenir** :
 - o 31/03 réunion du CCAS (budget primitif),
 - o 01/04 Stammtisch « le jardin au naturel »,
 - o 01/04 assemblée générale ACFFO,
 - o 07/04 signature de la charte du bibliothécaire volontaire,
 - o 08/04 course aux œufs et signature de la convention RAM avec la commune de Lipsheim,
 - o 09/05 Osterputz,
 - o 13/06 Feg'stival,
 - o 27/06 accueil des nouveaux arrivants,
 - o 28/06 inauguration de l'extension du Centre Sportif et Culturel et portes ouvertes.

Après avoir remercié tous les membres présents, M. le Maire clôture la séance à 22h.